



**PLATEFORME DES ORGANISATIONS
HAÏTIENNES DES DROITS HUMAINS**

BILAN SUR LA SITUATION DES DROITS HUMAINS EN HAÏTI DURANT L'ANNÉE 2024

Février 2025

© POHDH

Table des matières

1	Introduction
1.1	Mise en contexte.....	3
1.2	Méthodologie.....	4
2	Situation générale des droits humains	5
2.1	Les Droits Civils et Politiques.....	5
2.1.1	Banalisation du droit à la vie en Haïti.....	5
2.1.2	Des libertés publiques	7
2.1.2.1	Des répressions policières qui bafouent la liberté d’expression.....	7
2.1.2.2	La liberté de circulation entravée par la violence des bandes armées	8
2.1.3	Éffondrement des institutions publiques entre dysfonctionnement et corruption	8
2.1.4	Droits aux garanties judiciaires en Haïti : mauvaises conditions de détention dans le milieu carcéral en 2024.....	9
2.2	Les Droits Économiques, Sociaux et Culturels	11
2.2.1	Déplacement forcé et violation de droits humains, une crise humanitaire dévastatrice.....	11
2.2.2	Les écoles publiques en détresse, une crise éducative sans précédent	12
2.2.3	Le droit à la santé piétiné par les violences des gangs	Error! Bookmark not defined.
2.2.4	Coup d’œil sur les conditions sociaux économiques (situation des marchés publics)	15
2.3	Droit des catégories spécifiques.....	18
2.3.1	Situation des femmes et des filles en Haïti en 2024 : un état des lieux alarmant.....	18
2.3.2	Situation des personnes vivant avec une déficience en Haïti dans la conjoncture sociopolitique et économique chaotique de 2024	19
2.3.3	Crise migratoire, les droits des migrants foulés au pied durant l’année 2024.....	20
2.3.4	Environnement	21
3	Commentaire et Recommandations.....	23

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

BNC : Banque Nationale de Crédit

CARICOM : Communauté des Caraïbes

CE-JILAP : Commission Episcopale Nationale Justice et Paix

CERMICOL : Centre de Rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi

CHSM : Collectif Haïtien de Soutien aux Migrants

CNSA : Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire

CPT : Conseil Présidentiel de Transition

GARR : Groupe d'Appui aux Rapatriés et aux Réfugiés

HUEH : Hôpital de l'Université d'État d'Haïti

HUP : Hôpital Universitaire la Paix

MENFP : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

MSF : Médecins Sans Frontières

MSPPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population

OIM : Organisation Internationale de la Migration

ONU : Organisation des Nations Unies

PIDCP : Pacte Internationale relatif Aux Droits Civils et Politiques

PIDESC : Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels

POHDH : Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains

RNDDH : Réseau Nationale de Défense des Droits Humains

ULCC : Unité de Lutte Contre la Corruption

UNFPA : Fond des Nations Unies pour la Population

VIH : Virus Immunodéficience Humaine

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

1.1 Mise en contexte

Au cours de l'année 2024, 3 Premiers Ministres et leur gouvernement se sont succédé, 9 personnalités ont occupé pendant huit (8) mois les fonctions présidentielles, les responsabilités d'une seule personne selon la Constitution, et ils perçoivent chacun des montants faramineux en guise de salaire et de gratifications. Par contre la crise multiforme et multidimensionnelle s'est envenimée. Et en conséquence, la situation des Droits Humains n'a fait qu'empirer.

En effet, le pays s'est beaucoup plus engouffré dans la négation des Droits Humains, les cas de violence ont augmenté, la banalisation de la vie s'est accentuée, les cas de déplacement forcé ont plus que triplé, plusieurs milliers de migrants haïtiens ont vécu l'enfer en territoire étranger, les conditions socioéconomiques ont détérioré. Parallèlement, l'effondrement des institutions publiques s'est accéléré et l'espoir de la population s'amoindrit. C'est autour de ce cataclysme que la POHDH se propose de dresser le bilan de la situation des droits humains en Haïti.

Il convient de rappeler que l'année 2023 s'est soldée sur une situation catastrophique. Ce qui explique que l'année 2024 a débuté avec des mouvements de protestation entre les 5 et 9 février remettant en question la volonté de l'ancien Premier Ministre Ariel Henry de résoudre la crise et exigeant son départ. Les autorités y ont répondu par une violence inouïe qui a causé des morts et des blessés. Ainsi, l'Ancien Premier s'est maintenu au pouvoir.

Laissant le pays pour la Guyane en date du 25 février, Ariel Henry n'a pu revenir au pays notamment à cause de l'escalade de violence frénétique lancée par la coalition terroriste *Viv Ansanm*, poussant le pays au bord du gouffre où tout le monde craignait le pire. Des discussions ont été alors engagées pour la mise en place d'un Conseil Présidentiel de Transition (CPT) avec la facilitation de la CARICOM. Ce Conseil composé de 9 membres a été installé au 25 avril 2024 avec trois principales missions : rétablir la situation sécuritaire du pays ; réaliser des réformes constitutionnelle et institutionnelles ; et organiser les élections afin d'avoir un président élu prêt à prendre les rênes du pouvoir au 7 février 2026.

Toutefois, 9 massacres de plus ont été orchestrés sur la population durant l'exercice du CPT. Entre 4 000 à 5 000 personnes ont péri. Les cas de déplacement forcé sont passés de 300 000 (fin de 2023) à plus de 700 000 à la fin de 2024, dont 150 000 repartis sur 117 camps vivent dans des conditions inhumaines et dégradantes. Près de 2 000 femmes et filles ont été victimes d'actes de violence. Plus d'une dizaine de postes de péages ont été installés par les bandits.

Par ailleurs, plus de 1 500 écoles ont dû fermer leur porte dont certaines n'ont pas pu rouvrir pour l'année académique 2024-2025, y compris des établissements publics. Plus de 34 institutions sanitaires ont dû cesser de fonctionner et beaucoup d'entre elles sont restées fermées jusqu'à la fin de l'année 2024, y compris l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti. Plus de 5 millions d'haïtiens vivent dans l'insécurité alimentaire sévère. Beaucoup d'entreprises ont dû cesser de fonctionner, augmentant ainsi le taux de chômage. Beaucoup de marchés publics ont été fermés, des axes routiers ont demeuré sous le contrôle des gangs, provoquant la hausse de prix des produits de première nécessité. Et les ressortissants haïtiens maltraités un peu partout ont été abandonnés par l'État.

En continuité à son travail de plaidoyer, dans ce bilan, la POHDH retrace ce contexte de perturbations sociopolitiques et de décadence économique en scrutant les cas de violations d'abord au niveau des Droits Civils et Politiques, ensuite au niveau des Droits Économiques, sociaux et Culturels, pour enfin étaler la situation de certaines catégories spécifiques telles que les personnes vivant avec des déficiences motrices et/ou sensorielles, des migrants, des femmes et des filles, avec des considérations sur l'environnement. La Plateforme en a profité pour exprimer ses commentaires sur la situation des droits humains et formuler des recommandations aux autorités qui ont l'obligation de protéger, de respecter et de réaliser lesdits droits..

1.2 Méthodologie

Les éléments de ce bilan sont principalement tirés des différents rapports d'observation de la POHDH ainsi que ceux de ses institutions membres, des activités conjointes réalisées avec des organisations partenaires, notes de publications autour des prises de position de la POHDH sur la conjoncture au cours de l'année 2024. C'est essentiellement une démarche qui systématise nos différentes actions et celles des institutions membres tout en ajoutant les informations supplémentaires. Il s'agit entre autres :

- Des monitorings des faits préparés chaque semaine par le programme de communication et de plaidoyer de la POHDH pour la publication de son bulletin bimensuel : « *Se Mèt Kò Ki Veye Kò* » ;
- Des rapports d'enquêtes et d'observation de la POHDH, du RNDDH, de la CE-JILAP
- Des différentes prises de position de la POHDH et ses organisations partenaires sur la conjoncture sociopolitique et la situation des droits humains dans le pays ;
- Les données collectées par le GARR en ce qui concerne la crise migratoire dans le pays ;

Par ailleurs, nous avons utilisé des données de certaines institutions étatiques dont la CNSA, de certaines organisations internationales comme MSF et d'autres structures spécifiques qui sont des organisations militant pour le respect des droits humains.

2 SITUATION GENERALE DES DROITS HUMAINS

Durant l'année 2024, le pays s'est enfoncé beaucoup plus dans la négation des droits humains. La course infernale de l'insécurité a provoqué la banalisation de la vie des citoyens, l'absence des libertés publiques, des épisodes de déplacement forcé de la population, le dysfonctionnement prolongé et répété des institutions de services publics, la détérioration des conditions socioéconomiques de la population, des crises migratoires répétées et la dégradation accélérée de l'environnement. Les cas de violation massive des droits fondamentaux et de la dignité du peuple haïtien sont repérés tant au niveau des Droits Civils et Politiques, tant au niveau des Droits Économiques Sociaux et Culturels.

2.1 Les Droits Civils et Politiques

2.1.1 Banalisation du droit à la vie en Haïti

Depuis environ une décennie, la banalisation du droit à la vie connaît une recrudescence en Haïti, en particulier dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. En effet, 2024 a été une année où la montée de la violence a occasionnée des milliers de pertes en vies humaines, entre quatre (4) à cinq mille (5 000) personnes ont été tuées. Depuis le 29 février 2024, la violence des gangs a amplifié l'atmosphère de terreur à Port-au-Prince. Les détonations répétées et régulières font partie du quotidien du peuple haïtien.

Des terroristes regroupés sous la coalition « *Viv Ansanm* » ont orchestré d'innombrables attaques et massacres meurtriers à l'encontre de la population desquels la POHDH retient principalement :

- Les épisodes de violence de la coalition « *Viv ansanm* » entre Février et Mars 2024 où une vingtaine d'infrastructures policières et plus d'une cinquantaine autres institutions ont été attaquées ayant occasionné l'évasion de plus de 4 600 détenus dans les deux centres carcéraux les plus importants du pays, la paralysie totale des institutions publiques, la fermeture des ports et aéroports ;
- Le massacre orchestré à Pétion-Ville en date du 18 mars 2024 où 15 corps sans vie ont été découverts par des riverains dans la matinée du 19 ;
- Les multiples attaques à Carrefour et à Gressier notamment en avril et en mai 2024 qui ont occasionné la mort d'environ 70 personnes, le viol des dizaines de femmes et l'incendie ou le pillage de plus d'une centaine de maisons ;
- Le massacre perpétré à Pont Sondé par le groupe criminel *Gran Grif* dans la nuit du 2 au 3 octobre 2024 ayant causé environ 115 morts, des dizaines de blessés et des dizaines de maisons incendiées et des milliers de cas de déplacement forcé ;
- Les attaques lancées contre les villes de Cabaret et d'Arcahaie dans la nuit du 9 au 10 octobre 2024 qui ont causé la mort d'une vingtaine de personnes, l'incendie d'environ 70 maisons et le déplacement forcé d'environ 70 000 personnes ;
- Les assauts lancés par la coalition criminelle terroriste *Viv Ansanm* à l'encontre de la population de Solino, Delmas 24, Nazon et Christ-Roi au mois de novembre 2024 ayant occasionné la mort du policier de la 31^{ième} promotion Jeff Petit-Dieu, agent attaché au corps spécialisé SWAT, et provoquant le déplacement forcé de plusieurs centaines de milliers de citoyens ;
- Le massacre ordonné en date du 6 décembre 2024 par le chef de gang Micanord à Cité Soleil, notamment au Wharf Jérémie, assassinant entre 150 et 200 personnes dont la majorité est du troisième âge ;

En plus des attaques abouties par les gangs armés, livrée à elle-même, la population prend parfois des initiatives d'autodéfense occasionnant également des pertes en vie humaine. A travers le mouvement surnommé « *Bwa Kale* », des membres de la population tuent et/ou brûlent des présumés bandits attrapés.

À juste titre, ce qui s'est passé au cours de la journée du 19 novembre 2024 retient l'attention de la POHDH. Deux camions transportant des présumés bandits qui seraient déguisés en travailleurs et soupçonnés d'être des membres de la coalition du « Viv Ansanm » ont été interceptés à Post-Marchand et à Pétion-Ville non loin de l'hôtel Oasis. Une quarantaine d'entre eux ont été appréhendés par la Police. Cependant, les autres malfrats tentant de fuir ont été rattrapés, lynchés et brûlés vifs par des riverains.

À cause des troubles semés par les gangs armés, le pays a dénombré, au début du mois de septembre 2024, plus de 700 000 cas de déplacés forcés. D'autant plus, pour le mois de novembre 2024 environ 20 000 personnes auraient été dans l'obligation de fuir les violences, en quatre (4) jours après le départ de l'ancien locataire de la Primature monsieur Garry Conille.

2.1.2 Des libertés publiques

En Haïti, les menaces qui planaient sur les libertés publiques depuis plusieurs années se sont renforcés durant l'année 2024. Ces libertés s'effacent progressivement puisqu'on assiste à la restriction accentuée de la liberté de circulation, des vagues de déplacement forcé de la population imposées par la situation de violence, des répressions policières lors des manifestations, une absence de conditions minimales à la réalisation d'élections, et l'installation de multiples postes de péage par les gangs qui exercent un contrôle de plus en plus étendu sur de vastes territoires du pays. Ces contraintes affectent profondément la vie quotidienne des citoyens en exacerbant les difficultés sociales et économiques.

2.1.2.1 Des répressions policières qui bafouent la liberté d'expression

En plus du fait que la violence des gangs empêche des mobilisations populaires, les quelques mouvements de mobilisation initiés durant l'année 2024 ont été violemment réprimés par les forces de l'ordre faisant plusieurs victimes. En témoignent les manifestations du 12 et du 29 janvier 2024, réclamant le départ de l'ancien Premier ministre Ariel HENRY.

C'est le cas également de la série de manifestations antigouvernementales qui ont eu lieu entre les 5 et 8 février 2024 dans diverses villes du pays où les forces de l'ordre ont fait un usage excessif de gaz lacrymogènes et de balles réelles pour disperser les manifestants. 4 personnes ont été tuées et plus qu'une dizaine ont été blessées. Les manifestations du 19 août et du 30 septembre contre l'insécurité ont connu le même sort.

2.1.2.2 La liberté de circulation entravée par la violence des bandes armées

Contrôlés par les gangs depuis plusieurs années maintenant, les principaux axes routiers reliant les différentes régions du pays demeurent dangereuses et ont été inaccessibles assez souvent durant l'année 2024. Des millions d'Haïtiens sont ainsi contraints de rester isolés ou de prendre des risques extrêmes pour se déplacer. Ajouté à cela, les cas d'enlèvement ont été assez fréquents durant l'année 2024. Ils ont été évalués à 428 seulement durant le second semestre de l'année 2024 par le bureau intégré des nations unies en Haïti. Ce phénomène menace grandement les libertés individuelles, car les citoyens sont constamment sur la défensive et aux aguets.

2.1.3 Effondrement institutionnel entre dysfonctionnement et corruption

La dynamique d'effondrement institutionnel ne s'est pas interrompue tout au long de l'année 2024. Les institutions publiques qui constituent le socle de la démocratie a connu des périodes de dysfonctionnement prolongées et répétées. Suite aux escalades de violence entre le 29 février et le 8 mars 2024 l'administration publique a été complètement paralysée pendant au moins deux mois. Les ports, les aéroports étaient également fermés. Si certaines entités ont pu reprendre leur fonctionnement après des diligences de relocalisation pour la plupart qui se trouvait dans le centre-ville toujours inaccessible, d'autres peinent encore à reprendre leur activité.

En plus des conséquences de la crise sociopolitique et de la situation de violence, la corruption continue de battre son plein dans l'administration publique à la faveur d'un système judiciaire corrompu, 47 rapports d'enquête de l'ULCC ont été acheminés à la justice pour zéro procès. Il convient de rappeler que l'accord du 3 avril 2024 qui donne légitimité au Conseil Présidentiel de Transition a prévu des réformes constitutionnelle et institutionnelles. Nonobstant ces dispositions, de graves cas de corruption, certains documentés par l'Unité de Lutte Contre la Corruption ont été repérés au sein des institutions publiques, la POHDH en retenue :

- Que le processus de formation du gouvernement de l'ancien Premier Ministre Garry Conille et la nomination des directeurs généraux a été entaché de corruption ;
- Que l'argent destiné au service d'intelligence est partagé entre les membres du CPT ;
- La recommandation de l'ULCC de mettre l'action publique en mouvement contre Trois membres du Conseil Présidentiel de Transition, Louis Gerald Gilles, Smith Augustin et

Emmanuel Vertillaire qui ont exigé des pots-de-vin de l'ancien Directeur Général de la Banque Nationale de Crédit (BNC) pour le maintenir à son poste, sans oublier d'autres actes de corruption graves dont l'enrichissement illicite ;

- Au 26 mars 2024, l'ULCC a remis 9 rapports d'enquête aux autorités judiciaires auxquelles aucune suite n'est donnée ;
- Au 3 septembre 2024, l'ULCC a remis aux autorités judiciaires 7 rapports d'enquête représentant des pertes de plus de 614 millions de gourdes et 13 demandes.

2.1.4 Droit aux garanties judiciaires en Haïti : mauvaises conditions de détention dans le milieu carcéral durant l'année 2024

Les garanties judiciaires sont des principes juridiques qui visent à assurer un procès équitable. Cependant, la situation de ce droit en Haïti demeure préoccupante. Selon le RNDDH, seulement 241 jugements ont été prononcés en 2024 alors que plus de 8 000 détenus sont en attente de jugement. Les détenu-e-s peinent à être assisté par un juge suites à leurs arrestations dans le délai fixé par la constitution. Tant de détenu-e-s dans les centres carcéraux des 18 juridictions du pays sont en détention préventive prolongée. Ils font face : au surpeuplement, à l'insalubrité ; malnutrition, manque de soins médicaux adéquats, d'éducation ; au manque d'intimité, de loisirs et d'exercices physiques.

Insalubrité, malnutrition, surpeuplement et absence de structures sanitaires dans les centres carcéraux en Haïti

Les conditions dans lesquelles vivent les détenu-e-s dans le milieu carcéral sont extrêmement déplorables. En ce qui concerne l'hygiène dans les cellules des centres carcéraux en Haïti, les détenus (es) vivent dans l'insalubrité. Il y a une mauvaise gestion des déchets et les toilettes sont inadéquates. Des conditions qui ont des effets néfastes sur la santé des détenus alors que les dispositions de prise en charge médicale sont clairement insuffisantes.

Quant à la situation nutritionnelle des prisonniers(ères), elle demeure préoccupante à cause du manque de nourriture. En effet, les repas qui leur sont destinés sont de mauvaise qualité et en quantité insuffisante. Ils sont préparés et consommés dans un environnement malsain, par conséquent les cas de malnutrition sont récurrents dans les prisons.

Situation des détenus (es) au CERMICOL

Au 17 Juillet 2024, selon les chiffres avancés par le chef des opérations, le CERMICOL comptait environ quatre-vingt-douze (92) mineurs garçons, répartis dans quatre (4) cellules. Cependant, pas un seul de ces quatre-vingt-douze (92) mineurs n'est déjà entendu devant le tribunal spécial pour enfant.

Dès lors, seulement deux petites cellules détenaient cent cinquante et un (151) femmes dont neuf (9) mineures âgées de 14 à 17 ans. Il y a le problème d'insuffisance de lits, les détenues dorment sur des vêtements défraîchis et d'autres sur le sol sans aucune couverture.

Les conditions de détention au CERMICOL où logent provisoirement les détenues femmes et filles de la prison civile de Cabaret sont mauvaises et dangereuses pour la santé. Il y a d'ailleurs plusieurs enfants souffrant dont leur cas nécessite des soins médicaux. Le centre a enregistré au moins trois (3) cas de décès compris entre : avril, mai et juillet 2024. Des décès dus aux conditions inhumaines dans ce Centre où il y a des cas de tuberculose, de VIH / SIDA et des personnes souffrantes de troubles mentaux.

Pour ce qui est de l'éducation qui constitue l'un des droits fondamentaux duquel personne ne doit être privée, y compris les enfants en conflit avec la Loi, elle est quasi absente en prison. Avant, il y avait au moins trois (3) salles de classe et une bibliothèque destinées à l'apprentissage des mineurs mais avec l'arrivée des autres groupes de détenus dans le Centre, il n'existe qu'une seule salle de classe qui sert à la fois le lieu d'apprentissage et de bibliothèque. Toutefois, cette année académique 2023-2024, certains mineurs ont pu participer aux examens officiels de 9^{ème} Année Fondamentale à l'intérieur du Centre.

Le cas du Commissariat de Pétion-Ville

Le Commissariat compte environ trente-trois (33) personnes sur ordre de garde-à-vue, dont vingt-huit (28) garçons adultes, (2) garçonnets et (3) femmes. Parmi ces personnes, vingt (20) d'entre elles ne sont pas sous le contrôle du Commissariat. Neuf (9) sont sur ordre de dépôt du Parquet de Port-au-Prince, sept (7) sont des évadés de prison, trois (3) sont sur ordre de garde-à-vue, une (1) sur le contrôle de la Cour d'Appel. Parmi les treize (13) autres personnes restantes, il y a sept (7) d'entre elles qui sont déjà entendues par leur juge naturel respectif.

Par ailleurs, la juridiction du Commissariat de Pétion-Ville compte environ trois cents (300) policiers. En revanche, il y a environ cent quatre-vingts (180) policiers qui sont actifs. Statistiques qui témoignent de la surcharge de ce commissariat.

Situation dans la prison civile du Cap-Haïtien

La prison civile du Cap-Haïtien compte (898) détenus dont (736) détenus hommes, (27) détenues femmes, une détenue fille et (14) détenus garçons mineurs. Parmi les (898) détenus (128) ont été condamnés parmi lesquels (6) condamnées femmes. Dans cette prison, il y a un dispensaire qui dessert huit cent quatre-vingt-dix-huit 898 détenus. Au moment de la visite de la délégation, il n’y avait qu’une seule infirmière et une technicienne de laboratoire. Les droits économiques, sociaux et culturels.

2.2 Les Droits Économiques, Sociaux et Culturels

2.2.1 Déplacement forcé et violation de droits humains, une crise humanitaire dévastatrice

Si tant est que l’année 2024 a été marquée par la violence des gangs, la stabilité de la population a été tout autant bouleversée dans les départements de l’Ouest et de l’Artibonite. Les nouveaux épisodes de violence ont augmenté de manière dramatique le nombre de déplacés internes. L’année 2023 s’est bouclé avec environ trois cent mille (300 000) déplacés, ce chiffre a plus que doublé en 2024 où les déplacés sont estimés à plus de sept cent mille (700 000). Les sites de déplacés sont passés de 85 en 2023 à 142 en 2024. Par dizaines voire centaines de milliers, les riverains fuient leur quartier sous la menace des balles afin de se protéger contre les assauts déchaînés des gangs armés.

Certains des déplacés vont dans des villes de province, alors que d’autres n’ont de choix que de trouver refuge dans des camps de fortune. Ces camps qui étaient auparavant des établissements scolaires, des institutions publiques, des terrains privés, n’ont aucune disposition à héberger des personnes. Privés des moyens de subsistance de base, les déplacés vivent de graves péripéties dans les camps.

Les camps sont organisés par salle, toutes surpeuplées, dont le nombre de personnes par salle varie d’un espace à l’autre. Des déplacés se contentent de se loger dans des couloirs, encore sur

les toits des immeubles. Les déplacés dépendent des organisations caritatives pour avoir accès à des plats chauds et de l'eau potable. Cependant, ces organisations viennent de manière irrégulière. En leur absence, les déplacés se débrouillent chacun de leur côté ou, la plupart du temps, restent affamés et/ou assoiffés.

Sur le plan sanitaire, les camps représentent une vraie catastrophe humanitaire. Les espaces sont insalubres dégageant des odeurs insoutenables. Les interventions des organisations internationales n'arrivent pas à assurer la bonne gestion des déchets. Des tas d'immondices sont accumulés dans les cours et/ou aux environs des abris. À cause de ces conditions de vie, de nombreuses personnes souffrent de démangeaisons cutanées, d'infections et de diarrhée dans beaucoup de camps.

Le MSPP n'intervient que rarement et pas dans tous les camps. Pour les dépouilles des personnes décédées, les déplacés se débrouillent du mieux qu'ils peuvent pour transporter les cadavres à la morgue et organiser les funérailles. Parfois les corps sont calcinés et tout simplement jetés.

La violence basée sur le genre est un fait fréquent dans les camps. N'ayant aucune intimité, les femmes et les filles sont souvent exposées à des actes d'harcèlement. Certaines femmes rapportent également des cas d'exploitation ou de tentatives d'exploitation sexuelle. Des faveurs sexuelles sont parfois exigées aux femmes pour qu'elles puissent bénéficier des aides humanitaires. Dans plusieurs camps, des cas de grossesses précoces ou non désirés et beaucoup de cas d'infections ont été recensés.

2.2.2 Les écoles publiques en détresse, une crise éducative sans précédent

Entre les épisodes de violence, les déplacements forcés et les difficultés économiques, le droit à l'éducation a été gravement compromis durant l'année 2024. De nombreuses écoles ont été contraintes de fermer leurs portes. Beaucoup d'élèves, d'enseignants et de personnels administratifs ont été confrontés à des situations de violence extrême. Ces problèmes conjoncturels ajoutés aux problèmes structurels qui mettaient à mal le système éducatif n'a fait qu'accentuer les perturbations des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

En janvier 2024, on dénombrait 942 écoles fermées, dont 403 totalement inaccessibles. Entre février et avril 2024, 515 ont dû fermer complètement, selon un rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. Les établissements publics situés dans les

zones contrôlés par les bandits ou qui hébergent des déplacés forcés ont dû déménager. Certains peinent jusqu'à présent à trouver un établissement pour se relocaliser. Ceux qui parviennent à fonctionner ont dû faire face à des salles de classe surchargées, manque de matériels pédagogiques, des enseignants sous-payés, avec des enfants traumatisés sans aucun soutien.

La POHDH a identifié au moins quinze établissements scolaires publics qui ont été transformées en abris pour des déplacés. Beaucoup d'entre eux demeurent encore occupées en 2025. Les écoles nationales fonctionnent difficilement. Plusieurs écoles fonctionnent dans un seul établissement (c'est le cas des locaux de l'école nationale Foyer Social qui hébergent pas moins de 7 écoles) tandis que d'autres fonctionnent dans plusieurs établissements en même temps (l'école nationale Darius Denis fonctionne dans au moins 3 espaces différents). Des écoles nationales sont obligées de réduire les cinq (5) jours de classe à deux (2) ou trois (3).

Les établissements publics sont en manque d'infrastructures de base comme les bancs, les tableaux. Il n'y a pas de cantine scolaire dans tous les établissements, pas d'électricité, pas de matériels informatiques, pas de programme d'accompagnement psychosocial alors que l'urgence se fait sentir. Parmi les écoles publiques confrontées à de graves difficultés, certains cas retiennent l'attention de la POHDH :

Le lycée Toussaint Louverture qui était logé à la rue Saint-Honoré a dû fermer provisoirement ses locaux en début de février 2024. Les événements 29 février ont dégénéré la situation conduisant les responsables à fuir les locaux. A la mi-juin, les bandits ont pénétré dans les locaux, ont cassé et volé des matériels. Pour boucler l'année scolaire 2023-2024, l'École nationale Foyer Social à Canapé-Vert a facilité le lycée de travailler seulement en week-end. Pour le début de l'année académique 2024-2025, les cours ont été repris dans les locaux de l'UNASMOH avec seulement 11 salles de classe alors que leurs locaux en disposaient 25.

Le lycée national de La Saline a été contraint de fuir ses locaux en octobre 2023 pour se loger au lycée Toussaint Louverture pendant un mois. Contraint de quitter les lieux, un accord a été conclu avec les propriétaires d'un établissement situé au Carrefour de l'Aéroport. Cependant, avant même que le lycée ne puisse s'y installer, les locaux en question ont été saccagés par des gangs. Finalement, le lycée a pu terminer l'année scolaire dans les locaux d'un collège dirigé par la paroisse Saint-Louis de à "Site Okay". Pour la rentrée scolaire de 2024-2025, le lycée a perdu une quinzaine de professeurs.

Le lycée Daniel Fignolé, situé autrefois à Delmas 6, a connu de nombreux déplacements. Le lycée a successivement été hébergé à l'école nationale République du Canada, au collège Saint-Louis de Montfort, à l'école Immaculée de Conception, puis au collège Martinez Vargas. Pour le directeur, ces incessants déménagements ont eu un impact négatif sur les performances des élèves aux examens officiels, avec seulement 30 % de réussite. Le lycée était en cours de reconstruction, mais les bandits ont tout pillé, emportant les matériaux.

Le lycée Jean-Jacques Dessalines a dû fuir son local, le 24 août 2023, à la suite de l'invasion des bandits de Grand-Ravine dans la commune de Carrefour-Feuilles. Les locaux ont été transformés en camps pour des déplacés pendant plusieurs mois. Pour sauver l'année scolaire, les responsables ont relancé les cours en fin de premier trimestre, en ouvrant quatre classes dans des établissements partenaires. Ayant trouvé un espace sur la demande du MENFP pour boucler l'année académique 2023-2024, le Ministère n'a pas honoré ses engagements financiers. Le propriétaire a chassé les responsables du lycée en gardant des matériels de travail. Le lycée Jean-Jacques Dessalines n'a pu reprendre les cours dans ses locaux qu'à la fin du mois de décembre 2024.

Depuis l'ouverture des classes le 1er octobre 2024, le lycée Pinchinat de Jacmel, fondé en 1860, est dans l'incapacité de recevoir ses élèves en raison de l'état critique de ses locaux. Les infrastructures du lycée sont en très mauvais état, avec des murs et des toits endommagés. Cette situation déplorable empêche les élèves de retrouver leurs salles de classe, malgré la reprise des cours.

Une autre manifestation de la violation du droit à l'éducation est la situation de milliers d'enfants qui se trouvent dans les camps de déplacés dont leur parents n'ont pas la possibilité de les envoyer à l'école. Dans ses travaux d'observation dans les camps de déplacés, la POHDH a pu remarquer que jusqu'au mois de décembre 2024, la majorité des enfants dans ces camps était privée de ce droit pour divers motifs. Le gouvernement avait promis un soutien financier de 20 000 gourdes aux parents des enfants fréquentant les établissements publics. Tandis que même les parents concernés qui sont hébergés dans les camps ont déclaré n'avoir rien reçu bien qu'ils aient suivi les étapes préalablement indiquées.

2.2.3 Le droit à la santé piétiné par la violence des gangs armés

Depuis le début de l'année 2024, les gangs armés ont intensifié leurs attaques sur des infrastructures stratégiques de la région métropolitaine, provoquant chaos et déplacements massifs. Le 29 février 2024, des violences extrêmes ont conduit à la fermeture et au pillage de nombreux centres hospitaliers publics et privés, aggravant une situation sanitaire déjà fragile.

Selon un rapport du ministère de la santé publique et de la population, plus de 34 institutions sanitaires, dont l'Hôpital Général (HUEH), ont été fermées, saccagées et occupées par des gangs.

HUEH, le plus grand centre hospitalier du pays a été ravagé par les violences des groupes armés de *Viv ansanm*, contraignant les employés et patients à fuir. La réouverture de l'HUEH annoncée pour juillet 2024 a échoué en raison de l'insécurité persistante. Une autre tentative pour sa réouverture le 24 décembre 2024 fut un théâtre de violences causant la mort de 3 personnes dont deux journalistes, un policier et plusieurs blessés.

Plusieurs autres institutions sanitaires de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince ont connu le même sort, entre autres, le Sanatorium de Port-au-Prince, hôpital public spécialisé dans la lutte contre les maladies pulmonaires, telle que la tuberculose et certaines maladies infectieuses comme le VIH/SIDA, a été fermé après pillage et menaces contre la sécurité du personnel et des patients.

L'Hôpital DASH Jude Anne, institution mixte engagée dans la prise en charge des assurés de plusieurs institutions, a été vandalisé et contraint de fermer ses portes.

C'est aussi le cas de l'Hôpital Bernard Mevs, un centre polyvalent de prise en charge des urgences, traumatiques et non traumatiques, qui est fermé depuis plusieurs semaines pour cause d'insécurité ; le lundi 16 décembre 2024, cet hôpital a été l'objet d'une attaque violente des gangs de « Viv ansanm », plusieurs infrastructures de l'hôpital ont été endommagées.

Deux (2) des trois (3) hôpitaux du Projet de Coopération Tripartite sont fermés depuis plusieurs mois, à savoir l'Hôpital de Bon Repos, vandalisé et occupé par le gang de Canaan ; l'Hôpital Ary Borde, de Beudet, inaccessible et infréquentable pour cause d'insécurité, finalement fermé. - l'Hôpital Défilée de Beudet et le centre psychiatrique Mars and Kline, les deux principales institutions d'hospitalisation des patients souffrant de troubles psychiatriques sont aux nombres des institutions sanitaires frappées par l'insécurité criminelle qui plane sur le pays depuis le 29 février 2024.

Il faut souligner que plusieurs cliniques et pharmacies ont été pillées et incendiées par des gangs armés dans la soirée du lundi 25 mars 2024, dans les parages de l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti, à l'avenue Monseigneur Guilloux.

Par ailleurs, après environ neuf mois de fermeture en raison des violences, la maternité Isaïe Jeanty a rouvert ses portes le lundi 2 décembre 2024 afin de continuer à accueillir des femmes enceintes. Mais la zone de chacerelle demeure inaccessible à cause de l'insécurité. L'Hôpital La Paix, cet hôpital fonctionne malgré une surcharge due à l'afflux de patients déplacés par la fermeture d'autres centres hospitaliers. La propreté et la gestion y sont saluées, mais les ressources restent insuffisantes. Pour le mois de novembre, en une seule semaine l'hôpital a enregistré 49 blessés¹ par balle.

En effet, l'Hôpital Universitaire La Paix (HUP) est le seul hôpital public dans la capitale qui dessert la population. Alors que sa capacité d'accueil ne le permet pas de soigner l'afflux des patients. Les personnes blessées par balles, les personnes atteintes de VIH-SIDA, de tuberculose toutes se rendent à l'HUP pour se faire soigner. Ce centre est dépassé par cette massification de

¹ <https://ayibopost.com/hopital-general-une-reouverture-floue-dans-une-crise-sanitaire-alarmante/>

patients, ce faisant le directeur est obligé d'activer un plan d'urgence afin de répondre à cette surcharge et soigner les personnes gravement blessées.

2.2.4 Coup d'œil sur les conditions sociaux économiques (situation des marchés publics)

L'année 2024 en Haïti a été marquée par une dégradation alarmante des conditions de vie de la population. Le pays, déjà fragilisé par des crises politiques et économiques chroniques, fait face à une montée exponentielle des difficultés qui plongent des millions de citoyens dans une misère atroce.

L'insécurité galopante, alimentée par des actes de violence perpétrés par des groupes armés, paralyse le quotidien. Les routes reliant les villes de provinces à la capitale, Port-au-Prince, sont devenues des zones de danger contrôlées par des gangs. Ces voies cruciales, nécessaires pour l'échange des produits agricoles, sont impraticables pour les *madan sara* qui, autrefois, constituaient le cœur de l'économie informelle. Les fruits, légumes, et autres denrées restent invendus, entraînant des pertes financières massives pour les paysans et un effondrement de leur pouvoir d'achat.

L'absence de débouchés pour les produits agricoles exacerbe l'insécurité alimentaire dans les zones rurales et urbaines. Selon CNSA, près de la moitié de la population soit environ 5 millions d'haïtiens vit dans l'insécurité alimentaire. En effet, les marchés locaux, autrefois animés par un commerce vif, s'éteignent peu à peu, plongeant les familles dans une situation infernale de pauvreté. Parallèlement, l'augmentation des prix des produits de première nécessité, due à la montée des actes de violences provoquant une instabilité économique, rend la survie encore plus difficile.

Dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, les enlèvements, les pillages, les affrontements armés paralysent les activités économiques et entraînent des vagues de déplacement interne. Les entreprises ferment leurs portes, les emplois disparaissent, et les investisseurs fuient un environnement devenu trop risqué. L'économie haïtienne, déjà fragile avec une hausse de l'inflation 23%, s'effondre davantage, laissant les populations sans recours face à une précarité grandissante.

2.3 Droit des catégories spécifiques

2.3.1 La situation des femmes et des filles en Haïti durant l'année 2024 : un état des lieux alarmant

Durant l'année 2024, la situation des droits des femmes et des filles en Haïti est particulièrement préoccupante, marquée par des violences extrêmes, notamment l'instrumentalisation de leurs corps par les gangs et les conditions de vie dégradantes dans les camps de déplacés. Les femmes et les filles se retrouvent exposées en permanence à des violences physiques et sexuelles.

Outre les problèmes structurels persistants dans la société haïtienne, tels que la discrimination fondée sur le genre, le harcèlement sexuel et les violences domestiques, un autre problème s'est intensifié avec la violence des gangs dont les femmes et les filles sont les principales victimes, la systématisation des violences sexuelles. Celles-ci sont désormais davantage exposées aux abus sexuels.

A travers ses centres de la clinique « *Pran men m* », l'association MSF a déclaré avoir reçu quatre mille quatre cent soixante-trois (4 463) survivantes de violence sexuelle pour l'année 2024. Environ 1 800 femmes et filles ont été victimes d'actes de violence dont 1 425 ayant subi de violences ou d'agressions sexuelles selon les estimations du RNDDH et de l'Organisation féministe Nègès Mawon. Pour la SOFA, les demandes d'accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles à travers ses centres « *Douvan Jou* » ont plus que triplé. La POHDH pour sa part ne cesse de recevoir des plaintes des victimes de violences sexuelles, toute catégorie d'âge.

La violence sexuelle, en particulier les viols collectifs, est devenue une arme de terreur omniprésente. Ces viols collectifs ont des conséquences dévastatrices, entraînant de nombreuses complications de santé, notamment des fistules gynécologiques, nécessitant des interventions chirurgicales réparatrices souvent inaccessibles pour les victimes, en raison de la précarité de la situation sanitaire et des conditions socio-économiques en Haïti.

De plus, la situation des femmes et des filles dans les camps de déplacés forcés est particulièrement alarmante. Ces dernières se retrouvent dans des conditions de vie inhumaines, sans accès à l'eau potable ni à des installations sanitaires adéquates. Les camps de déplacés sont

surpeuplés et ne disposent d'aucune infrastructure de base pour garantir la sécurité et la dignité des femmes et des filles. Les conditions sanitaires et hygiéniques catastrophiques dans ces camps exposent davantage les femmes à des risques de maladies et à des abus. L'absence d'un soutien psychologique adéquat et l'isolement de ces femmes rendent leur situation encore plus préoccupante.

2.3.2 La situation des personnes vivant avec une déficience en Haïti dans la conjoncture sociopolitique et économique chaotique de 2024

La POHDH observe une détérioration de la situation des personnes vivant avec des déficiences motrices ou sensorielles durant l'année 2024. Cette frange de la population était estimée à 15% en 2021 par les Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). La dégradation des conditions de vie en générale dans le pays aggrave leur cas. Entassés comme des sardines et enchaînés dans l'inégalité socio-économique, la plupart n'a pas moyen d'avoir un espace personnel propre, paisible et tranquille qui favoriserait une certaine autonomie et indépendance individuelle.

Les obligations de l'État haïtien envers cette catégorie restent inaccomplies. Il est difficile qu'une personne vivant avec une déficience ait un travail formel ou informel convenable, une maison adaptée à ses besoins, une bonne alimentation et un environnement attrayant. De surcroît, les rapports entre cette catégorie et d'autres sont fort discriminatoires. Ce qui implique des comportements hostiles jusqu'à utiliser des termes comme « kokobe, chikata... » Marginalisées, les personnes ayant un handicap font partie des groupes les plus démunies.

Dans plusieurs rues de Port-au-Prince, sillonnent des handicapés de tout âge qui demandent de l'aumône ne voulant pas mourir de faim (dans des conditions physiques très déplorables). Des organismes internationaux par des programmes d'assistances et d'intégrations sociales essaient d'améliorer les conditions de vie de certains d'entre eux sur le plan social, financier et politique. Mais cela reste insuffisant pour toute une population.

Ajoutés aux problèmes structurels, les problèmes conjoncturels sont gravissimes. À cause des oppressions et troubles, de nombreuses familles issues de diverses couches sociales dans plusieurs zones, ont quitté leurs cocons et habitats pour se réfugier en grande partie dans des camps où les conditions de vie sont inhumaines. Dans ces travaux d'observation, la POHDH a identifié plusieurs personnes vivant avec des déficiences. Habitant sous des tentes qui ne

protègent pas contre les bourrasques de pluie, les eaux non-traitées, l'absence de toilettes publiques, la malnutrition, la contamination et la multiplication de maladies.

2.3.3 Crise migratoire, les droits des migrants foulés au pied durant l'année 2024

2.3.3.1 Déplacements internes et Fuite de cerveau

L'accentuation de la crise migratoire durant l'année 2024 concerne la migration interne et la migration externe. Sur le plan interne, les déplacés forcés à cause des vagues de violence incessante ont déjà dépassé la barre des sept cent mille (700 000). Certaines organisations internationales estiment à plus d'un million les déplacés internes. Environ cent cinquante mille (150 000) de ces déplacés sont hébergés dans cent dix-sept (117) camps où ils vivent dans des conditions inhumaines et dégradantes.

Sur le plan externe, des milliers de citoyens ont continué à fuir le pays en quête de vie meilleure parfois dans des conditions régulières, mais parfois dans des conditions irrégulières. A juste titre, le Collectif Haïtien de Soutien aux Migrants (CHSM) soutient que 230 974 haïtiens ont voyagé de manière périlleuse en 2024 pour rejoindre d'autres pays de la Caraïbe et de l'Amérique. En 2024, plus de 31 000 haïtiens auraient quitté le pays pour le Nicaragua, plus de 110 000 migrants haïtiens résideraient au Mexique, et une grande quantité ont migré vers d'autres pays de l'Amérique du Sud et la Caraïbe.

En Haïti, les institutions publiques et privées enregistrent des départs de leurs cadres pour des pays étrangers. Des directeurs d'écoles publiques et certains responsables d'hôpitaux publics rapportent à la POHDH que les mouvements migratoires réduisent l'effectif de leurs cadres. Beaucoup de professeurs, de médecins et d'autres cadres fuient le pays en masse.

Ces événements provoquent parfois des drames. Comme c'est le cas d'une embarcation de fortune qui réalisait un voyage clandestin vers les Etats-Unis en passant par les îles Turc-et-Caïcos. Cette embarcation qui comptait environ plus de quatre-vingts (80) migrants haïtiens a pris feu au large du Cap-Haïtien faisant au moins quarante (40) morts.

2.3.3.2 Déportations massives dans des conditions inhumaines

Parallèlement, des ressortissants haïtiens ont été expulsés massivement un peu partout notamment en République Dominicaine. Comme c'est le cas en date du 16 octobre 2024 où la garde côtière américaine a rapatrié 169 migrants vers Haïti, après l'interception d'une embarcation de fortune au sud des îles Turc-et-Caïcos.

Il convient de noter que les autorités dominicaines ont annoncé en date du 2 octobre 2024 une série de mesures discriminatoires visant à expulser chaque semaine jusqu'à 10 000 migrants haïtiens qui vivent sur leur territoire. Les autorités migratoires en République Dominicaine ont affirmé avoir procédé à l'expulsion de plus de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille (297 000) dont plus de quatre-vingt-quatorze mille (94 000) migrantes et migrants haïtiens durant l'année 2024.

Ces déportations sont réalisées dans des conditions cruelles et deshumanisantes. Les droits des migrants sont systématiquement bafoués lors du processus de déportation. Traqués jour et nuit, ils sont arrêtés avec violence, battus, détenus dans des conditions inhumaines, entassés dans des camionnettes destinés à transporter des animaux, puis transportés à la frontière. En plus de ne pas les laisser récupérer de bagage, les agents de l'immigration volent les biens appartenant aux haïtiens, violent en grande majorité les femmes et les filles.

Ces déportations brutales, désordonnées et irrégulières exposent les migrants haïtiens à de nombreuses violations de leurs droits en République Dominicaine. Ces derniers y travaillent pour des salaires de misère et ne sont pas généralement en condition de revendiquer quoique ce soit. Ils/elles subissent aussi des pratiques de trafic et de traite organisées par des réseaux impliquant des militaires dominicains.

2.3.4 Environnement

En Haïti, le droit à un environnement sain reste un défi majeur en raison de la dégradation accélérée de l'habitat. Cette dégradation dépend de plusieurs facteurs dont la déforestation, le dérèglement climatique, l'exploitation minière et l'accumulation excessive des déchets continuent de compromettre la vie et la santé des citoyens. Cette situation environnementale représente une menace constante pour la promotion et la protection des droits humains dans le pays.

2.3.4.1 La déforestation et l'érosion des sols

L'accentuation de la misère en Haïti pousse de plus en plus de nombreux paysans à dépendre de la production du charbon. Ainsi, la déforestation demeure l'un des défis environnementaux les plus graves en Haïti selon l'organisation internationale Action Contre la Faim, en 2024, l'érosion affecte plus de la moitié du territoire haïtien, une conséquence d'un taux alarmant de déforestation. La coupe illégale de bois pour la production de charbon et l'urbanisation non planifiée contribuent à la disparition rapide des forêts. Cette déforestation massive a des conséquences dramatiques, notamment l'érosion des sols. Les terres agricoles, autrefois fertiles, sont désormais de plus en plus vulnérables aux inondations et à la sécheresse, ce qui compromet la lutte pour la souveraineté alimentaire de la population.

2.3.4.2 Les impacts du dérèglement climatique

En 2024, plusieurs événements résultant du désordre climatique ont ravagé des régions entières, exacerbant la vulnérabilité des populations. Des inondations des diverses régions du pays ont eu des effets néfastes sur la population. À l'image de la récente semaine pluvieuse du début du mois décembre 2024 causant selon la protection civile les pertes en vie humaine s'élevaient à six. Il y avait aussi 12 blessés, 302 maisons endommagées et plus de 24,331 autres inondées dans le Nord et au moins 4 morts, 4 personnes sont portées disparues et 27 blessés, dont 8 enfants dans le département de la Grand 'Anse.

L'inefficacité des mécanismes d'adaptation et la mauvaise gestion des ressources publiques pour renforcer la résilience des infrastructures ont laissé les communautés sans protection face à ces crises. Les populations rurales et urbaines, confrontées à la perte de leurs maisons, terres agricoles et moyens de subsistance, créant ainsi des conditions propices à la violation de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Les droits à l'alimentation, au logement et à la santé sont gravement menacés.

2.3.4.3 Exploitation minière, un fléau pour l'environnement

L'exploitation minière en Haïti a connu une intensification préoccupante depuis l'implémentation du projet « Haïti Is open for business ». Ainsi, des multinationales de connivence avec des acteurs politiques locaux, font des activités d'extraction des ressources

naturelles, notamment dans les zones riches en ressources minières sans égard pour les communautés locales qui vont subir les dommages environnementaux qui sont causés. Ces pratiques, entraînent la dégradation des sols, la perte de biodiversité et la contamination des ressources en eau.

Les déchets miniers, tels que le cyanure de Sodium, polluent les rivières et les sources d'eau potable, affectant directement la santé des communautés. Ces populations, principalement des agriculteurs et des pêcheurs, sont exposées à des risques sanitaires graves, notamment des maladies de la peau, des troubles digestifs, et la perte de leurs dents. Par conséquent, l'absence de mécanismes de régulation et de sanctions fait peser une lourde menace sur les droits de ces citoyens, notamment le droit à un environnement sain.

2.3.4.4 La mauvaise gestion des déchets et la pollution de l'air

Durant l'année 2024, la situation dans la zone métropolitaine est particulièrement préoccupante en ce qui a trait à la gestion des déchets. A Tabarre, à Gérald Bataille, à Pétion-Ville, sur la route de Frères, à Croix des Missions, sur la route de Nazon, entre autres, l'accumulation de déchets de manière démesurée entrave carrément la circulation sur des tronçons routiers provoquant des embouteillages monstrueux. Les routes sont jonchées d'immondices et de détritrus, de résidus de dépouilles calcinées partiellement déchiquetées par des chiens, dégageant des odeurs nauséabondes.

L'insécurité rendant l'accès aux sites de décharges difficile, le moyen le plus souvent utilisé pour pallier à l'accumulation des ordures est l'incinération partielle, ce qui provoque d'autres problèmes environnementaux et cause des effets néfastes sur les individus, notamment les maladies respiratoires et les infections pulmonaires.

3 COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Considérant les éléments susmentionnés, la POHDH croit que durant l'année 2024, le pays s'est enfoncé beaucoup plus dans la négation des droits humains et la banalisation du droit à la vie s'est renforcée. Depuis les années 91, le pays n'a jamais connu de périodes où les droits les plus fondamentaux étaient autant bafoués et les bases de la démocratie autant menacées.

La plateforme constate que le droit à la vie, à la sécurité, à l'intégrité physique, et les libertés publiques sont constamment violés et menacés à cause des attaques armées et massacres qui se multiplient dans le pays causant de lourdes pertes en vie humaine et des dégâts matériels importants. Les gangs armés sont devenus plus cruels, plus sanguinaires et contrôlent la majorité du territoire dans la région métropolitaine où se trouvent les gangs les plus influents du pays. Ils tuent, kidnappent, violent, incendient et pillent impunément notamment dans les quartiers de la Capitale et dans le département de l'Artibonite.

Parallèlement, les institutions étatiques qui devraient voler au secours de la population sont dysfonctionnelles pour la plupart, alors que d'autres manquent cruellement de moyens. La Plateforme regrette le fait que le Conseil Présidentiel de Transition soit pris dans la spirale des politiques traditionnelles caractérisées par la corruption et l'impunité. Alors que cette structure avait pour mission de rétablir la sécurité, engager des réformes constitutionnelle et institutionnelles et réaliser les élections. Des résultats loin d'être atteints jusqu'à présent.

La Plateforme déplore le fait que le pays, qui ait mené tant de luttes pour le respect de la vie humaine et de la liberté par le passé, s'est métamorphosé en une société de jungle où des terroristes pourchassent sauvagement les citoyens.nes comme des gibiers. C'est le résultat de la gouvernance établie dans le pays fondée sur la corruption, l'impunité et l'insécurité, ainsi que la violence instaurée comme stratégie de domination et d'exploitation par le système mafieux qui dirige le pays depuis près de 15 ans. Ce qui donne de la largesse aux gangs de tuer, violer, séquestrer la population.

La Plateforme constate également que du point de vue socioéconomique, le pays est au bord de l'effondrement. En effet, de nombreuses entreprises sont contraintes de fermer leur porte augmentant ainsi le taux de chômage, beaucoup de déplacés internes se réfugient dans des camps dans un état de délabrement. Par ailleurs, la majorité des hôpitaux publics ont dû cesser de fonctionner privant les citoyens de l'accès aux soins de santé, le système éducatif connaît des épisodes de dysfonctionnement de manière récurrente et les établissements publics font face à des difficultés extrêmes.

Par ailleurs, la Plate-forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains est consternée par le comportement indifférent des autorités considérant les conditions inhumaines infligées aux

ressortissants haïtiens en terre étrangère, des mauvais traitements que leur font subir les agents d'immigrations. Mais aussi l'absence de prise en charge des ressortissants par les institutions étatiques. L'État haïtien au niveau diplomatique doit défendre le respect des droits des migrants haïtiens en terre étrangère et les intérêts du pays. C'est de sa responsabilité de faire valoir la souveraineté et la dignité du peuple haïtien à l'échelle mondiale.

La POHDH conclut que la situation du pays ne reflète en rien l'image d'un Etat soucieux du bien-être de ses citoyens et que les droits humains ne constituent en rien une priorité pour les autorités au niveau de l'État qui ont l'impérieuse obligation de protéger, de respecter et de réaliser ces droits. La POHDH estime qu'il y a un manque de volonté politique manifeste pour résoudre les problèmes auxquels le pays est confronté. Ainsi elle recommande à ce que :

- Les trois conseillers corrompus soient écartés du Conseil Présidentiel de Transition afin que l'organe puisse regagner un peu de crédibilité et prenne les mesures nécessaires à l'aboutissement de la transition dans les meilleures conditions ;
- Des dispositions suffisantes soient prises afin de fournir de l'accompagnement économique, médical, psychosocial les déplacés forcés sur le court, moyen et long terme, notamment ceux qui vivent dans les camps de déplacement forcé ;
- L'Etat améliore le système éducatif en faisant des investissements significatifs, des réformes institutionnelles, un renforcement sécuritaire et des efforts concertés des différents secteurs pour garantir le droit à l'éducation des haïtiens conformément aux articles 19 et 32 de la constitution et les diverses conventions signées et ratifiées par Haïti ;
- L'Etat haïtien exige de l'Etat dominicain le respect scrupuleux de la loi bilatérale concernant la migration ainsi que les conventions internationales en matière de migration. Il faut également que les autorités puissent prendre des dispositions pour que les migrants haïtiens expulsés soient accueillis dans le respect de leur droit et de leur dignité ;
- Des dispositions urgentes et adéquates soient prises afin de mettre fin à la paralysie des hôpitaux publics, de poser des actions concrètes pour créer un climat de certitude pour les patients et les professionnels de la santé.